



RENFORCEZ NOS ACTIONS EN VOTANT

Dans le cadre du dispositif d'intégration des **personnels de laboratoire** des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) dans les corps des **ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation** (ITRF), imposée par le ministère, les syndicats **SNPTES-UNSA** et **UNSA-Labos Education** ont décidé, dans l'intérêt des personnels, de s'engager dans une démarche commune. C'est la raison pour laquelle ils présentent des listes communes sur le double sigle **SNPTES-UNSA** et **UNSA-Labos Education** pour les CAP des adjoints techniques et des techniciens de recherche et de formation.

Ils représentent et défendent les intérêts individuels et collectifs des adjoints techniques dans les établissements et services relevant des ministères chargés de :

- ➔ l'éducation nationale ;
- ➔ l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- ➔ la jeunesse et des sports.

SCRUTIN DU JEUDI 13 AU JEUDI 20 OCTOBRE 2011

ENSEMBLE REVENDIQUONS POUR

- ↳ l'amélioration de nos conditions de travail ;
- ↳ une véritable médecine de prévention ;
- ↳ une véritable action sociale pour tous ;
- ↳ la reconnaissance de notre valeur professionnelle ;
- ↳ l'accès à des formations de qualité adaptées à nos demandes.

Une réforme ambitieuse de la catégorie C permettant la reconnaissance de nos métiers, de nos compétences et de nos niveaux de responsabilités par :

- ↳ une revalorisation des grilles indiciaires (points d'indice supplémentaires) ainsi qu'une augmentation du point d'indice ;
- ↳ la création d'un nouveau corps à 2 grades (4 actuellement) avec un grade supérieur revalorisé pour atteindre l'indice terminal équivalent à celui actuel de la grille des techniciens de classe normale ;
- ↳ la mise en place d'un dispositif exceptionnel permettant à une grande majorité des adjoints techniques d'accéder à la catégorie B ;
- ↳ une augmentation significative des possibilités de promotion de grades ;
- ↳ une réduction de la durée d'échelon n'excédant pas 2 ans au lieu de 3 à 4 aujourd'hui ;
- ↳ une revalorisation des régimes indemnitaires permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique (minimum 300 euros). Nous exigeons également leur prise en compte intégrale dans le calcul de la pension civile.



Vos élus en CAPA interviennent lors des :

- ➔ changements de grades ;
- ➔ bonifications d'échelon ;
- ➔ stages avant titularisation ;
- ➔ réintégrations, détachements et intégrations ;
- ➔ mutations ;
- ➔ disciplinaires.



Votez pour votre avenir et une vraie prise en compte de vos problèmes !

**Votez pour l'union
UNSA-LABOS / SNPTES -UNSA l'organisation
majoritaire pour la représentation des
personnels ITRF et de laboratoire réunis !**

**Votez pour un syndicat qui a la volonté de
négocier et la force de s'opposer !**



LE SNPTES-UNSA ET L'UNSA-LABOS S'ENGAGENT À

- ➔ défendre vos droits grâce à notre service juridique, nos spécialistes en Hygiène et Sécurité, et notre cellule « *mal-être au travail* » ;
- ➔ former l'ensemble de nos élus tout au long du mandat ;
- ➔ vous guider dans vos démarches (promotion, mutation, etc.) ;
- ➔ répondre rapidement à toutes vos questions sur nos forums (<http://forum.snptes.org> et <http://unsalabos91.free.fr/forums/>) ;
- ➔ vous informer individuellement du suivi de votre dossier à l'issue des CAPA.

**Agissez pour votre carrière :
votez SNPTES-UNSA et l'UNSA-LABOS**



La fédération des métiers
de l'Éducation et de la Recherche

